



## OBJECTIF DE LA FORMATION

Former des coachs à utiliser les principes et outils de la Process Communication® afin de rendre leur pratique plus performante. Les coachs certifiés pourront utiliser les inventaires de personnalité dans leur coaching individuel.

## PUBLIC

Tout coach qui peut fournir la preuve d'une formation de coaching de base (en cours ou terminée) et qui pratique le coaching régulièrement. Afin de maintenir la qualité de la Process Communication®, les participants seront invités à signer la charte du coach Process Communication® agréé.

## PRÉ REQUIS

Le pré requis est d'avoir participé à une formation de base (PCM 101) d'un minimum de 3 jours sur le modèle Process Com® avec un formateur certifié, dans les deux années qui précèdent. Le candidat devra également avoir suivi le PCM 201 (séminaire avancé) dans les deux années qui précèdent la formation.

## CONTENU

La formation de Coaches PCM consiste en divers ateliers de coaching entrecoupés de nouveaux éclairages théoriques. Voici un aperçu de divers ateliers : canal et perception, besoins psychologiques, gestion du stress, identification et gestion de question existentielles, problématiques de phase et patterns d'échec.

## ANIMATEURS

Jacques Leloup (Formateur « Master » Certifié) + animateurs invités.

## PRIX, DATES et LIEU DES SÉMINAIRES

Les prix (y compris ceux des PACKS) sont indiqués sur le site [www.bbco.be](http://www.bbco.be). Voir également nos Conditions Générales au verso.

Chaque année nous proposons deux formations et certifications de coach PCM interentreprises en français (disponible en anglais pour des groupe à la demande). Les formations se donnent en général en périphérie de Bruxelles. Le lieu exact est communiqué aux inscrits.

Vous pouvez vous inscrire directement via le site, ou nous contacter via le site ou par mail à [info@bbco.be](mailto:info@bbco.be).



## CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS

Ci-dessous un résumé des conditions de participation. La liste complète et applicable pour cette formation est accessible sur le site en téléchargeant le document « Conditions Générales.pdf »

### 1. INSCRIPTION

Pour qu'une inscription soit valable, elle doit parvenir à Best Business Consulting sprl **par écrit** au moins 3 semaines avant le début d'une formation. En s'inscrivant, le participant s'engage à respecter les conditions générales. L'inscription ne sera validée qu'après réception du paiement.

### 2. PRIX

Les prix des formations s'entendent hors TVA. Ils comprennent la location de la salle de formation, le matériel pédagogique et les rafraichissements. Chaque participant est responsable de ses frais de transport, des repas et, le cas échéant, de ses frais de logement.

Le prix des formations est toujours dû dans son entièreté, indépendamment du taux de présence de la personne inscrite, et quel que soit le mode de paiement choisi. **L'inscription engage au paiement de la totalité de l'activité pour laquelle on s'inscrit.**

Le paiement de la formation est dû dans son entièreté au plus tard au premier jour de la formation, preuve de paiement à l'appui. Si vous désirez une facture, elle vous sera délivrée après réception des montants dûs et des coordonnées nécessaires pour la facturation (dénomination de l'entreprise, adresse exacte de facturation et numéro de TVA).

Les règlements sont à verser au compte bancaire ING de Best Business Consulting sprl : 370-1128615-10. (Code IBAN : BE41 3701 1286 1510 - Code BIC/SWIFT : BBRUBEBB) en mentionnant clairement le nom de la personne inscrite ainsi que l'activité choisie.

### 3. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1° L'inscription entraîne l'adhésion aux conditions générales établies par Best Business Consulting sprl
- 2° Les personnes s'inscrivent aux activités didactiques librement et sous leur propre responsabilité
- 3° Les inscriptions aux séminaires, ateliers et formations sont retenues dans l'ordre de leur arrivée, lorsqu'elles sont accompagnées du paiement.
- 4° Des changements de dates peuvent survenir. Dans ce cas, les inscrits seront avertis.
- 5° Best Business Consulting sprl se réserve le droit d'annuler des activités prévues. Dans ce cas, les montants versés sont remboursés dans leur entièreté.